

Sommaire

3 Le mot du Maire

4 Travaux

6 La vie du Village

- CMJ
- Repas des Anciens
- Noël des employés communaux
- Voeux du Maire (Remise de la 2^{ème} Fleur)
- Concours des Sapins et Décorations de Noël

11 Etat Civil 2007

12 Informations

- La Poste
- Recensement militaire
- Etat Civil : les reconnaissances avant naissances
- Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Piles usagées
- Composteurs individuels de jardin
- Mise en circulation d'une nouvelle pièce de monnaie

16 La parole aux associations

20 Vos élus au travail

23 Comptes-rendus des séances du Conseil Municipal

35 Vie Pratique

Le Mot du Maire

Voici le 27^{ème} et dernier numéro de la mandature. Notre but était de vous informer au mieux : pari tenu, nous l'espérons.

Au nom du Conseil Municipal, je vous renouvelle tous nos vœux de santé et de bonheur pour l'année 2008.

Christiane CACHARD

DATES A RETENIR

Point Rencontre : le mercredi 6 février à 18 heures en Mairie

Elections municipales : les 9 et 16 mars 2008

Travaux

➤Rue Martin Marthe, rue St Bernard et rue de l'Eglise :

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Vieilles Forges a pu changer ses statuts par arrêté préfectoral du 21 novembre 2007.

L'appel à candidature est lancé pour la maîtrise d'œuvre. Les travaux d'amélioration du réseau d'eau pourront être réalisés et les travaux d'aménagement suivront. Ils étaient initialement prévus pour le 2 avril 2007, nous espérons qu'ils commenceront au printemps 2008 !....

➤Les Vieilles Forges :

Les travaux commenceront le 14 janvier. Il s'agira du lot assainissement qui doit durer deux mois et demi. C'est l'entreprise Rongère qui est retenue. Suivront les travaux d'aménagement en deux tranches.

➤Le lotissement :

Les trottoirs seront réalisés dès que les particuliers seront prêts. Les travaux « espaces verts » débuteront prochainement.

➤Réseau d'eau :

Le Cabinet SAUNIER et Associés a été chargé le 29 octobre par le SIAEP des Vieilles Forges de réaliser une étude diagnostique du réseau potable de Les Mazures dont vous trouverez ci-après un extrait du compte-rendu.

La Vie du Village

➤Le Conseil Municipal Jeunes

A l'issue des élections qui ont eu lieu le 10 décembre 2007 à l'école de Les Mazures pour les classes du CE2 au CM2, trois élèves ont été élus au sein du Conseil Municipal Jeunes à savoir : Noémie ANDRY, Lucile SOUSSIGNE et Clément POUILLAUDE (photographiés en compagnie de Mme CACHARD, Maire et Melle BONILLO Elisabeth, Adjointe au Maire).



Une réunion de bienvenue suivie du pot de l'amitié s'est déroulée à la Mairie en présence de Madame CACHARD, Maire de la commune.

Ces trois nouveaux membres vont être épaulés dans leur tâche par l'équipe composée de Carolane ROGISSART, Anaïs DIE, Miguel DE SA, Lucas DOURLET, Florian RENOLLET et Thibault ROCHETTE.

Ces conseillers qui apprennent le civisme en classe ont des projets plein la tête.

Comme les années précédentes le Conseil Municipal Jeunes avait organisé le téléthon. Cette année les jeunes ont vendu des gadgets portant le logo du TELETHON, porte-clef, t-shirt... Tout cela autour

de la buvette et de la vente de gaufres ainsi que la collecte de téléphones portables usagers.

Le CMJ a collecté la somme de 398,20 €.

Nous vous remercions de votre participation et de votre générosité.

➤ **Le Repas des Anciens**

1^{er} samedi du mois de décembre, notre incontournable repas des anciens.

Cette année nous avons eu la joie d'accueillir de nouveaux convives.

Belle journée animée musicalement par Sonia et son orchestre, et ensuite après-midi cabaret avec la troupe de STRALIGHT qui nous a fait rêver, paillettes, grandes plumes, vieilles chansons françaises...

Nos anciens ne se sont pas ennuyés et ont profité d'une belle journée.



Les doyens de l'assemblée ont été honorés, il s'agit de Madame Paulette GOURY et de Monsieur Joseph BONAFE

➤ Le Noël des employés communaux

Le vendredi 14 décembre à la salle des Fêtes s'est déroulé le Noël des employés communaux avec la remise des cadeaux aux enfants qui ont été gâtés cette année encore.



Cette chaleureuse soirée a également été l'occasion de féliciter Monsieur Jean-François LECLET des services effectués au sein de la Commune et de lui souhaiter une bonne retraite à compter du 31 décembre 2007.



➤ Les Vœux du Maire

Les traditionnels vœux du Maire se sont déroulés le vendredi 11 janvier à la salle des Sports.



Cette cérémonie fut également l'occasion de se voir attribuer par René DUBOIS, Président du Jury Régional de fleurissement la 2^{ème} fleur (vous trouverez ci-après le poème écrit par Mr DUBOIS à cette occasion)



Michel Normand, Président de la Communauté de Communes, Gérard Drumel, Conseiller Général du canton, Marc Laménie, Sénateur, René Dubois, Président du Jury Régional de fleurissement, notamment présents.

Les efforts continus de chacun d'entre nous ont permis à notre Commune d'obtenir celle-ci après avoir déjà été récompensés l'année dernière par une 1^{ère} fleur.

➤ **Concours des Sapins et décorations de Noël**

Les lauréats 2007 du concours communal sont...

- Mr et Mme Pierre DEMARVILLE
- Mr et Mme Philippe PETIT
- Mr et Mme Hubert NOIZET
- Mr Pierre ROGISSART
- Mme Renée HERMANT
- Mme Françoise GENONCEAU
- Mr et Mme Léandre REGNIER
- Mr et Mme Anthony RENOLLET
- Mr et Mme Medhi JONVAL
- Mr et Mme Louis LAMPERTI

Comme l'impose le règlement, les lauréats 2006 ne pouvaient faire partie du palmarès, un grand bravo cependant à Mr et Mme ROYAUX de la rue des Roses qui avaient, cette année encore, joliment décoré leur maison.



A bientôt pour les maisons fleuries !

Etat civil 2007

NAISSANCES

MAURICE Marine	05/01/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
DEBOURCES Clarence	03/03/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
ERRARD Emma	10/03/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
NOIZET Antonin	14/04/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
RENE-CORAIL Endy	20/04/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
KAOUDOUNE Réda	26/08/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
DESCAMPS Eden	26/10/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
BOUR Maëe	27/10/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
ADAM Maël	29/11/2007	LES MAZURES
LAHOUSSINE--BRULON Léa	22/12/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
DEFOIN Sébastien	23/12/2007	CHARLEVILLE MEZIERES

MARIAGES

BAKALEC Grégory et BRASSEUR Noémie	19/05/2007
------------------------------------	------------

DECES

ORRY ép CACHARD Micheline	15/02/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
ROFIDAL Maurice	06/03/2007	LES MAZURES
BONAFE Vve CACHARD Emma	20/03/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
GUERISSE ép DOE Madeleine	06/04/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
AIT ABDELMALEK Saddek	07/04/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
DAUSSIN		
ép BRIFFLOT Christiane	19/05/2007	LES MAZURES
MICHAUD		
ép SAINGERY Geneviève	26/05/2007	VIROINVAL (Belgique)
PAQUET		
ép SOUDANT Evelyne	06/08/2007	CHARLEVILLE MEZIERES
WALEAU Yves	25/12/2007	LES MAZURES

Informations

➤ La Poste

Depuis juillet 2006, les horaires de la Poste sont réduits et le Conseil Municipal avait, à l'époque, manifesté sa désapprobation en prenant une délibération.

Suite à un entretien avec la nouvelle directrice, nous apprenons que les titulaires de boîte postale auront un créneau restreint (10h00-11h15) pour retirer leur courrier, et que la levée serait effectuée à 11h15.

Nous parlerons de ce sujet en Conseil Municipal et pour étayer nos remarques concernant les nouveaux horaires, nous souhaitons que les personnes mécontentes se manifestent en nous retournant le coupon ci-joint



Nom :

Prénom :

Adresse :

Remarques :

.....

.....

.....

➤ Recensement militaire

Les garçons et les filles **à partir du jour de leurs 16 ans** et dans les trois mois qui suivent (et pas avant !) sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile munis du livret de famille ou d'un acte de naissance et de la carte nationale d'identité.

Le représentant légal peut effectuer cette démarche à sa place.

Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, vous êtes en irrégularité, avec diverses conséquences. Ainsi, vous ne pouvez pas passer les examens d'Etat tel que le baccalauréat.

➤ **Etat Civil : Reconnaissance avant naissance pour des parents non mariés**

Quelques notions d'Etat Civil...

Depuis le 1er juillet 2006, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère.

Le père doit en principe reconnaître l'enfant.

La reconnaissance peut être faite avant la naissance, dans l'acte de naissance, ou ultérieurement.

Elle est faite par acte reçu en Mairie par l'officier de l'état civil.

La filiation maternelle s'établit automatiquement à l'égard de la mère par l'indication de son nom dans l'acte de naissance.

Cette indication du nom de la mère n'est pas obligatoire afin de préserver le droit de la mère à demander le secret de son identité lors de l'accouchement.

Toutefois, la mère peut reconnaître l'enfant avant la naissance, seule ou conjointement avec le père.

Ces démarches sont importantes car sans reconnaissance **AVANT** naissance l'enfant prendra **automatiquement le nom de la mère, et le changement, bien que possible, entraîne des formalités inutiles**....alors pour tout renseignement, adressez vous en Mairie .

➤ **Agence de l'Eau Rhin Meuse**

Au 1^{er} janvier 2008, la facture d'eau intègre un système rénové de redevances versées aux Agences de l'Eau. Les redevances sont payées par TOUS, en application de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2008, les redevances seront au nombre de deux :

- Redevance pour pollution de 0,345 €/m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte de 0,30€/m³
(la redevance actuelle lutte pour la pollution de 0,470€/m³ est supprimée)

Collectées dans un 1^{er} temps par Véolia sur votre facture, ces redevances sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

➤ **Piles usagées**

Du nouveau en Mairie, un point collecte pour vos piles usagées... n'hésitez pas à venir nous les apporter.

➤ **Composteurs individuels de jardin**

Nous étudions la possibilité de donner aux habitants des composteurs individuels de jardin. Les offres de prix ont été adressées à la Communauté de Communes des Plaines et Forêts de l'Ouest Ardennais qui détient la compétence ordures ménagères.

➤ **Prudence : mise en circulation de nouvelles pièces de monnaie**

Vous trouverez, ci-après, une note d'information transmise par l'Association des Maires des Ardennes concernant la mise en circulation d'une nouvelle monnaie.

La parole aux associations

➤ Centre Socio-Culturel Mathilde DIVOY-PECCAVET

Les dernières aventures de votre centre Mathilde DIVOY-PECCAVET

- Pour le Club « Temps Libre »

Le jeudi 13 décembre à midi, un « repas de Noël » a été pris à l'espace Lenoir (restaurant pédagogique) à Revin avec une quinzaine de convives, dont Madame Le Maire, qui a pu apprécier ce menu particulièrement réussi. L'ambiance était à la convivialité. Monsieur CART, le professeur et ses élèves furent félicités.

- Pour les enfants



Le mercredi 19 décembre à la salle des fêtes, ce fut le « spectacle de Noël » (et là, ce n'est pas une mince affaire, toute l'équipe s'est investie totalement pour l'organisation et mérite des félicitations).

Une soixantaine d'enfants de tous âges ont donc assisté au spectacle « Chewing-gum » (un spectacle tout doux, tout tendre).

Ensuite, transfert au centre pour un goûter avec chocolat chaud et brioche, tout cela dans un joyeux brouhaha qui fut à son comble quant le père Noël en personne apparut !!! Il distribua à chacun un sachet de friandises. Des jeux collectifs suivirent organisés par Sandrine, qui occupèrent tous ces chérubins jusqu'à 16H30. Les tout-petits de la crèche ainsi que les ados furent aussi de la fête.

En conclusion, ce fut un temps fort très gai, très réussi.



Maintenant, vive les vacances de Noël !

Toute l'équipe souhaite aux grands et aux petits une très bonne année et à bientôt.

PS : l'année a commencé allègrement par l'élection de rois et de reines au cours du goûter « galette des rois » organisé pour nos séniors le 14 janvier 2008.

- Extension de la capacité d'accueil au multi accueil « Les Lutins »

Le multi accueil pour les petits âgés de 3 mois à 4 ans peut désormais recevoir régulièrement 12 enfants contre 10 auparavant. En effet, depuis sa création en décembre 2000 sous forme de halte garderie

les après-midis, notre accueil « petite enfance » n'a cessé d'enregistrer de plus en plus de demandes de garde.

Si à l'origine, ce service a été mis en place à partir d'une enquête de besoins auprès des familles, avec le temps, des demandes accrues en besoins de garde réguliers et à temps plein nous sont parvenues. La capacité d'accueil limitée à 10 enfants et compte tenu des caractéristiques spécifiques des demandes des parents notamment en ce qui concerne les amplitudes horaires et les jours de gardes sur la semaine, ont très vite atteint les limites de nos possibilités d'accueil.

Soucieux de répondre aux besoins des familles, nous avons donc décidé de solliciter les services de la protection maternelle infantile du Conseil Général des Ardennes dans le but d'obtenir un agrément pour deux places supplémentaires.

Bien évidemment ce projet d'extension a été conduit comme d'habitude en concertation et avec l'accord de la municipalité de Les Mazures qui nous a soutenu pour cette nouvelle demande.

La Mairie a en effet une fois de plus tout mis en œuvre tant au plan matériel, qu'au point de vue de son engagement politique en terme de développement social local pour que ce projet aboutisse :

- participation des conseillers municipaux détachés aux réunions du Conseil d'Administration de l'AMEL
- participation de Madame le Maire aux différentes réunions avec la protection maternelle infantile et la caisse d'allocations familiales des Ardennes pour la mise en place du projet
- mise à disposition des employés communaux pour la réalisation des travaux d'agencement au sein du multi accueil
- financement des travaux et des agencements à hauteur de 8 836€

Nous rappelons également que la caisse d'allocation familiale des Ardennes soutient activement notre multi accueil au côté de notre municipalité dans le cadre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service unique.

Nous ne pouvons que nous réjouir des soutiens que nous recevons pour la réalisation de nos projets. Il est évident que ceux ci sont directement portés au service des familles et c'est un plus incontestable pour notre village. Ce service multi accueil donne aujourd'hui une dimension plus importante à notre structure.

Après le multi accueil et dès l'âge d'accéder à la l'école, les enfants prolongent généralement la fréquentation du centre social dans le cadre du périscolaire, de l'accompagnement à la scolarité, la cantine, les centres de loisirs mercredis et périodes de vacances. Une mission de services à long terme donc pour nous, aux côtés des parents et de l'école avec qui nous travaillons très étroitement.

Le Directeur de l'AMEL.

➤Au Club Bouliste

Samedi 5 janvier, le club s'est réuni autour du président pour saluer la nouvelle année et pour préparer le début de la saison 2008.

Dans un premier temps, le comité et les membres présents ont répondu au questionnaire de la fédération sur la préparation de la saison 2008, quelques points ont été discutés. Nous y reviendrons lors de l'assemblée générale.

Une commande de boules et petits a été faite ; une lecture du bilan de l'année a permis de constater un bon équilibre des comptes, l'ensemble des joueurs présents ont félicité **Nathalie DIAZ** pour son titre de championne des Ardennes féminines 2007. Un petit cadeau lui a été remis.

Les prochaines dates à retenir sont :

Le 26 janvier : concours de belote (réservé aux habitants de Les Mazures),

Le 1^{er} mars : assemblée générale

Le 15 mars : nettoyage du terrain

Le 22 mars : Challenge Tiberkane (réservé aux membres du Club)

Vos élus au travail

OCTOBRE

- 1 Maire-Adjoint
- 3 RDV Rocroi
- 4 Perception
- 5 Centre des Congrès (Palmarès des Villages Fleuris)
- 6 Récompense maisons fleuries
- 8 Maire-Adjoint
- 12 DDA - Etang
- 15 Maire-Adjoint
- 16 Réunion espaces verts
- 17 RDV Notaire (élargissement Vieilles Forges)
- 22 Maire-Adjoint
- 23 Conseil d'école - Point Rencontre
- 24 RDV Avocat - Commission listes électorales
- 25 Commission Travaux Finances (espaces verts)
- 26 Triathlon
- 29 Maire-Adjoint - Réunion à Rocroi (Rièzes et Sarts)
SIAEP Rocroi - AMEL
- 30 CCAS

NOVEMBRE

- 5 Maire-Adjoint - RDV Mr HEINEN
- 8 Renwez - Finances
- 9 La Poste
- 10 Congrès des Maires (Vieilles Forges)
- 11 Bike and Run
- 12 AMEL - CCAS - Maire-Adjoint
- 13 Réunion plénière Centre social - Commission Impôts - ONF
- 16 Réunion Communauté de Communes à Tournes
- 17 Affouage
- 19 Maire-Adjoint - Listes électorales
- 20 Commission Fêtes - SIAEP Rocroi

- 21 Commission Impôts
- 26 Maire-Adjoints - Commission Bois
- 27 Commission sécurité Centre des Congrès

DECEMBRE

- 3 Maire-Adjoints
- 10 Maire-Adjoints - Commission Travaux Vieilles Forges - CCAS
- 14 La Poste
- 17 Commission Listes électorales - Maire-Adjoints
Commission Travaux Finances étude des devis
- 19 Conseil Municipal
- 20 Communauté de Communes Belval

Présence des élus aux réunions de Conseil Municipal de 2007

Nombre de séances : 13

NOMS	PRESENCE	EXCUSES	NON EXCUSES	%
CACHARD CHRISTIANE	11	2		84.61 %
ROGISSART HERVE	11	2		84.61 %
BONILLO ELISABETH	12	1		92.30 %
MAURICE FRANCIS	9	2	2	69.23 %
BITAM ALI	10	3		76.92 %
BAUDREZ ALAIN	13			100.00 %
BONILLO JEAN-PIERRE	0	13		0 %
EVARD JULIEN	2	1	10	15.38 %
FRANCOIS MARTIAL	0	0	13	0 %
LEAL CLARO CORINNE	0	0	13	0 %
LEDOUX JOELLE	6	6	1	46.15 %
PERIGNON CLAUDE	6	5	2	46.15 %
PICART GUY	0	12	1	0 %
VADE DIDIER	12	1		92.30 %
VELIN GEORGES	12	1		92.30 %

Présence des élus aux réunions de CM de 2001 à 2007

Nombre de séances : 78

NOMS	PRESENCE	EXCUSES	NON EXCUSES	%
CACHARD CHRISTIANE	76	2		97.43 %
ROGISSART HERVE	74	4		94.97 %
BONILLO ELISABETH	72	6		92.30 %
MAURICE FRANCIS	46	17	15	58.97 %
BITAM ALI	71	6	1	91.02 %
BAUDREZ ALAIN	73	4	1	93.58 %
BONILLO JEAN PIERRE	13	61	4	16.66 %
EVARD JULIEN	32	26	20	41.02 %
FRANCOIS MARTIAL	15	41	22	19.23 %
LEAL CLARO CORINNE	25	26	27	32.05 %
LEDOUX JOELLE	56	18	4	71.79 %
PERIGNON CLAUDE	41	31	6	52.56 %
PICART GUY	1	67	10	1.28 %
VADE DIDIER	65	8	5	83.33 %
VELIN GEORGES	74	3	1	94.97%

Comptes rendus des séances du C.M

PROCES - VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

—•—•—•—•—•—•—•—•—•—•—•—•—

24 octobre 2007

L'an deux mille sept, le 24 octobre, à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni salle de la mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du 18 octobre 2007, sous la présidence de Madame Christiane CACHARD, Maire.

PRESENTS (9) :

Mme CACHARD Christiane, Maire, Mme BONILLO Elisabeth, LEDOUX Joëlle, Mrs BAUDREZ Alain, BITAM Ali, MAURICE Francis, ROGISSART Hervé, VADE Didier, VELIN Georges

EXCUSES ayant procuration (2) :

*Mr PERIGNON Claude à Mme CACHARD
Christiane*

Mr PICART Guy à Mr VADE Didier

EXCUSES (2) :

MM BONILLO Jean-Pierre, **FRANCOIS** Martial

NON EXCUSES (2) :

Mme LEAL-CLARO Corinne, MM EVRARD Julien

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	09
Absents excusés ayant donné procuration :	02
Absents excusés :	02
Absents non excusés :	02

Nombre de votants:

11

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Ali BITAM

Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 18 septembre, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

I. Assurance statutaire du personnel année 2008

Après avoir pris connaissance des contrats et conditions générales 2008 adressés par CNP Assurances,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux, les éléments optionnels et les prestations,

Pour les agents affiliés à la CNRACL pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire : taux de 6,80% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Les options choisies :

Charges patronales (de 10% à 44%) 44% retenu

Supplément familial de traitement OUI

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC pour les risques accident du travail, grave maladie, maternité, maladie ordinaire : taux de 1,65% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Les options choisies :

Charges patronales (de 10% à 44%) 0% retenu

Supplément familial de traitement NON

AUTORISE le Maire à signer les contrats CNP Assurances, Conditions Générales pour ses agents affiliés à la CNRACL et IRCANTEC pour l'année 2008.

Dégage les crédits correspondants.

II. Décision Modificative

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4, L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2007 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°2 telle que figurant ci-après :

Section Investissement - Imputations

2128 R - 17 050,00 €

2031 R + 17 050,00 €

1323 OS + 1 805,00 € (chapitre globalisé 040)

2318 R - 1 805,00 €

Section Fonctionnement - Imputations

7473 OS + 1 805,00 € (chapitre globalisé 042)

752 R - 1 805,00 €

III. Personnel Communal : Taux de promotion applicable pour les avancements de grade

Madame le Maire expose à l'assemblée :

- Que suite à la parution de l'article 35 de la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT et complétant l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un taux de promotion doit être fixé par l'assemblée délibérante, après avis du CTP. Ce taux, appliqué aux fonctionnaires appartenant à un même cadre d'emplois (hormis le cadre d'emplois des agents de police municipale) et remplissant les conditions d'avancement de grade, permet de déterminer le nombre maximum d'agents pouvant être promus pour un avancement de grade,
- Que le Comité Technique Paritaire (CTP) placé auprès du Centre de Gestion des Ardennes a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 octobre 2007,
- Qu'il est donc nécessaire de délibérer pour fixer le taux de promotion applicable aux agents de la commune de Les Mazures :
100% pour l'ensemble des agents de tous les cadres d'emploi (hormis le cadre d'emploi des agents de police municipale)

Madame le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux de promotion applicable aux agents de la commune de Les Mazures : **100% pour l'ensemble des agents de tous les cadres d'emploi (hormis le cadre d'emploi des agents de police municipale)**

IV. Personnel Communal : Tableau des effectifs

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de reclasser à compter du 1er janvier 2007 les agents territoriaux spécialisés de 2ème classe des écoles maternelles au grade d'agents territoriaux spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles à identité d'échelon et de conservation d'ancienneté dans l'échelon.

Ce reclassement doit être opéré en trois tranches annuelles, après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion des Ardennes.

En ce qui concerne la Commune de Les Mazures un seul poste est concerné.

La CAP placée auprès du Centre de Gestion des Ardennes dans sa séance du 26 septembre 2007 a émis un avis favorable au reclassement de cet agent.

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de reclasser l'emploi suivant à compter du 1er janvier 2007 :

1 ATSEM de 2ème classe à Temps Non Complet (TNC) en 1 ATSEM de 1ère classe à TNC

Par ailleurs le Conseil Municipal par délibération dans sa séance du 7 juin 2006, a décidé la création d'un emploi d'Agent des Services Techniques non titulaire pour effectuer les remplacements lors de l'absence pour congés des agents titulaires de la Commune.

Compte tenu du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des Adjoints Techniques Territoriaux il a lieu de le transformer.

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de transformer l'emploi suivant à compter du 1er janvier 2007 :

1 Agent des Services Techniques non titulaire en 1 Adjoint Technique Territorial de 2ème classe non titulaire

V. Aménagement des espaces publics 2005/2008 – Maîtrise d'œuvre : Avenant N°2

Vu le marché initial validé par délibération du CM en date du 2 mai 2005,
Vu l'avenant N°1 validé par délibération du CM en date du 27 septembre 2006,

Madame le Maire présente l'avancement du projet d'aménagement des espaces publics 2005-2008.

Les points suivants nécessitent la passation d'un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre :

La prise en compte des modifications concernant la programmation des aménagements.
L'avancement des études, la concertation avec les riverains et surtout le retard des travaux de la rue Martin Marthe (plus de un an en raison des difficultés rencontrées pour réaliser les travaux de remplacement du réseau d'eau potable par le syndicat du plateau de Rocroi) ont conduit à des modifications très importantes des projets, principalement en terme de planification. Ainsi la phase n°1 (avant projet) n'a toujours pas été finalisée pour l'opération route de Revin et Pâquis.

Le nouveau planning de réalisation est donc le suivant :

Ecole, Ruelle du Culot et Fontaine réalisé en 2005
Rue Martin Marthe et Eglise 2007/2008
Vieilles Forges 2007/2008

En raison de la proximité des futures échéances électorales, l'opération route de Revin et Pâquis ainsi que la finalisation de l'avant projet correspondant sont différés en 2008 ou plus.

La fixation du montant définitif de la rémunération pour la phase 2 des tranches 2007/2008 modifiées, conformément à l'article 3.2 de l'acte d'engagement. Les coûts prévisionnels définitifs retenus par le maître d'ouvrage au terme de l'avant projet sont les suivants :

Ecole, Ruelle du Culot et Fontaine (2005)	280 000€ HT
Rue Martin Marthe et Eglise	695 000€ HT
Vieilles Forges (2007/2008)	1 110 000€ HT

MONTANT DEFINITIF DES HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE PHASE 2 :

Ecole, Ruelle du Culot et Fontaine 2005

Le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 22 705,20€ HT soit 27 155,42€TTC.

Vingt sept mille cent cinquante cinq euros et quarante deux centimes

Rue Martin Marthe et Eglise 2007/2008

Le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 46 610,18€ HT soit 55 745,77€TTC.

Cinquante cinq mille sept cent quarante cinq euros et soixante dix sept centimes

Hameau des Vieilles Forges 2007/2008

Le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 68 592,45€ HT soit 82 036,57€TTC.

Quatre vingt quinze mille quatre cent cinquante six euros et soixante et onze centimes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet d'avenant

CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre

VI. Marché de travaux de Les Vieilles Forges : attribution des marchés

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation et des négociations pour la passation des marchés de travaux pour l'aménagement de la rue du Lac, de l'Impasse des Sapins et du Lotissement des Vieilles Forges dans le hameau des Vieilles Forges.

Après analyse des offres et négociation, la commission d'appel d'offre réunie le 22 octobre 2007 a donné un avis favorable concernant le choix du pouvoir adjudicateur et a décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : RONGERE pour un montant de 853 749,34 € TTC
- Lot 2 : RONGERE pour un montant de 307 097,88 € TTC
- Lot 3 : DEBRY pour un montant de 35 059,54 € TTC
- Lot 4 : ISS ESPACES VERTS pour un montant de 136 342,92 € TTC
- Lot 5 : SATER pour un montant de 6 093,62 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le choix des entreprises

CHARGE le Maire de signer tous documents relatifs à ce marché.

VII. Rapport annuel SMICTOM

Après présentation du rapport

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport

VIII. Investissement au Centre Social

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de matériel informatique et la formation liée à cet achat pour le Centre Socio Culturel de Les Mazures pour un montant de 6 399,44 € HT soit 7 653,73 € TTC.

ACCEPTE les devis suivants :

- Infocopy-Bureau Center pour l'acquisition de postes pédagogiques et comptable pour un montant de 2 392,53 € TTC
- Aiga pour l'acquisition d'un logiciel " Noé " pour un montant de 2 392,00 € TTC
- Aiga pour la formation sur site lié à l'achat du logiciel " Noé " pour un montant de 2 869,20 € TTC

DEMANDE une subvention et participation de 50% de la Caisse d'allocations Familiales des Ardennes,

ACCÉPTE le plan de financement suivant :

C.A.F. 50 %	3 826,86 €
Fonds Propres 50%	3 826,87 €

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes.

IX. Demande de subventions

Vu les demandes formulées par :

- l'Association " La Truite Mazuroise
- l'Association Sportive et Culturelle des deux Rives des Vieilles Forges
- la section Gymnastique Rythmique
- l'ASTRM

aux fins d'obtenir des subventions ou du matériel
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les subventions et l'achat de matériel suivant :

- Subvention de 600€ à l'Association "La Truite Mazuroise"
- Subvention de 600€ à l'Association Sportive et Culturelle des deux Rives des Vieilles Forges
- Achat de matériel : des filets de but pour ASTRM , un mini socle, une mini barre en bois et un matelas de réception pour la section Gymnastique Rythmique

X. Participation aux frais de fournitures scolaires des élèves scolarisés au Collège Briand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention annuelle au collège Briand de Revin pour l'achat des fournitures scolaires des élèves résidant dans la commune de Les Mazures.

Le versement de celle-ci se fera sur justificatif de la liste des élèves.

XI. Délégation de compétence pour les transports scolaires

Actuellement le transport scolaire des enfants domiciliés aux Vieilles Forges et à l'Abbaye (se rendant en primaire et au collège), est assuré par le Conseil Général des Ardennes et confié à la commune par convention. Le Conseil Général participe financièrement par le biais d'une convention.

Compte tenu de l'existence d'une restauration scolaire sur Les Mazures, le Conseil Général a fait savoir qu'il ne prendra plus en charge les retours du midi à compter du 8 novembre prochain, date de la rentrée des vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de continuer à assurer le transport pendant midi, à la charge de la Commune,

SOLLICITE auprès du Conseil Général des Ardennes une délégation de compétence pour devenir de ce fait organisateur secondaire de transport scolaire pour l'année scolaire 2007/2008.

AUTORISE le Maire à signer les pièces et convention afférentes.

XII. Bois et Forêts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE l'inscription à l'état d'assiette 2008, le martelage et la vente des feuillus des parcelles 42-44-45-48 et 49 de la forêt communale de la Havetière à l'ONF

DEMANDE le martelage et la délivrance pour la saison d'affouage 2007/2008 des zones de taillis situées dans les parcelles 12-15-16-17-32 et 40 de la forêt communale à l'ONF,

DECIDE d'acheter au Triage Forestier de Les Mazures du taillis situé dans les parcelles 48 (en partie sous emprise EDF-RTE)-50A et 51A au prix de 8€ / m3 soit 5,40€ / stère. Le cubage sera réalisé par l'ONF.

XIII. Modification des statuts du SIM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de valider les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Musique (SIM)

XIV. Devis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter les devis suivants :

- AU GAI LOGIS pour l'achat, la façon et le montage de rideaux et d'un nappes pour la salle du Conseil Municipal et de mariages pour un montant de 1 323,09 € HT soit 1 582,41 € TTC.

- BUREAU CENTER-INFOCOPY pour l'achat d'un poste informatique serveur pour la Mairie pour un montant de 572,82 € HT soit 685,09 € TTC.

Le Conseil Municipal, à la majorité

Contre : CACHARD C, PERIGNON C, BITAM A, BONILLO E, BAUDREZ A

Abstention : VELIN G, LEDOUX J

Pour : ROGISSART H, MAURICE F, VADE D, PICART G

DECIDE de refuser le devis du Cabinet DUMAY pour la révision simplifiée et la modification du PLU afin de ne pas engager de frais, en attente de la décision de la Cour d'Appel de Nancy.

XIV. Droit de Prémption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas préempter sur la propriété de :

-ROVELLO Vincenzo : La Fontinette (C 794)

Madame CACHARD informe le Conseil Municipal :

- *De la proposition de vente de terrain faite par Mr et Mme CHAMPENOIS-MAQUIN*
- *Du souhait de Mr CART d'acheter un morceau de terrain derrière sa parcelle au Genêt : pas de possibilité puisque ce terrain fait l'objet d'un aménagement paysagé*
- *Les élections municipales sont programmées les 9 et 16 mars 2008*
- *Dimanche 18 novembre prochain Journée Nationale pour la Trisomie 21, opération petits déjeuners dans les Ardennes, sur Les Mazures bulletins disponibles en Mairie*
- *Proposition de ville étape pour le circuit des Ardennes 2008 : voir pour 2009 compte tenu des élections*
- *2ème fleur : cérémonie avec vœux vendredi 11 janvier 2008*

L' ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE

PROCES - VERBAL

-:-:-:-:-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-:-:-:-:-

19 décembre 2007

L'an deux mille sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni salle de la mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du 13 décembre 2007, sous la présidence de Madame Christiane CACHARD, Maire.

PRESENTS (8) :

Mme CACHARD Christiane, Maire, Mme BONILLO Elisabeth, Mrs BAUDREZ Alain, MAURICE Francis, PERIGNON Claude, ROGISSART Hervé, VADE Didier, VELIN Georges

EXCUSES ayant procuration (2) :

Mme LEDOUX Joëlle à Mr BAUDREZ Alain

Mr PICART Guy à Mr VADE Didier

EXCUSES (3) :

MM BITAM Ali, BONILLO Jean-Pierre, FRANCOIS Martial

NON EXCUSES (2) :

Mme LEAL-CLARO Corinne, MM EVRARD Julien

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	08
Absents excusés ayant donné procuration :	02
Absents excusés :	03
Absents non excusés :	02

Nombre de votants: 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Georges VELIN

Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 24 octobre, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

Monsieur Francis MAURICE demande la parole, il transmet à Madame CACHARD un courrier à transmettre en Préfecture (*envoyé le 21 décembre 2007*) concernant sa position sur les votes dans l'application du PLU.

Monsieur Francis MAURICE ne souhaite pas signer le compte rendu précédent.

Madame CACHARD demande à ce que soient rajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision modificative
- SIENO : demande de retrait de la commune de Rozoy sur Serre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

I. Engagement des dépenses d'investissement 2008

Le Conseil Municipal, à la majorité,
Contre Mr PICART Guy, Mr MAURICE Francis
Abstention : Mr VADE Didier

AUTORISE le Maire à engager des dépenses d'investissement en 2008 dans la limite du quart des dépenses d'investissement engagées en 2007 pour le budget de la commune et les budgets annexes.

II. Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour de nouvelles actions concernant 2007-2008-2009 et 2010.

III. Tarification relative au gîte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'établir les tarifs ci-dessous concernant notre gîte à Les Vieilles Forges :

- forfait ménage conforme à celui conseillé par les Gîtes de France de 46€
- facturation consommation d'électricité 0,18€ par kWh
- facturation consommation de gaz 0,55€ par kWh

IV. Fixation prix de vente de sapins

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de vente des sapins à l'Etang de la Grande Terre à 10,00 € HT la tonne soit 11.96 € TTC.

V. Personnel communal : Création de poste

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps complet, et qu'il est nécessaire de recruter un agent sur cet emploi.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail 35/35ème à compter du 1er mai 2008.

VI. Personnel communal : Remise pour créance d'un agent communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent a depuis juillet 2001 perçu à tort un supplément familial pour un temps complet alors qu'il est à temps non complet. De ce fait la créance s'élève à 456,18 € jusqu'au 31.10.2007.

Le Conseil Municipal, à la majorité,
Abstention MM PICART Guy, VADE Didier

DECIDE de lui accorder une remise de 50% sur la créance totale, il lui restera donc 228,09 € à rembourser. Cette créance sera étalée sur l'année 2008.

VII. Achat de parcelles

Le Conseil Municipal, à la majorité
Contre Mr PICART Guy

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées C 76 situées au lieudit "Champ Colas" d'une contenance de 1ha 14a 28 ca au prix de 8,50€ le mètre soit au total une somme de 97 138,00 €.

Il conviendra par la suite de conclure un échange de terrain avec les propriétaires de la parcelle C 78 pour créer un accès.

DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée C 14 au lieudit "La Hache" au prix de 8,50€ le mètre, la contenance reste à définir, un métrage est nécessaire et sera demandé pour établir le montant précis de l'achat.

DECIDE d'acquérir les parcelles de friches et de bois cadastrées C 1033-1034-1035-1038-1054-1055-1056-1057-1058-1060-1061-1062-1063-1069-1116-1117-1465 et 1500 le long de la RD 40 appartenant au Conseil Général d'une contenance de 9 ha 96 a 20 ca pour une somme globale de 17 116,00 €.

Ces dernières parcelles pourront être relouées à la condition de ne pas être reboisées et entretenues.

VIII. Service pour vin d'honneur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de rémunérer par un bon d'achat les jeunes du village qui assureront à l'avenir des services lors de cérémonies à un taux horaire de 8,50 €.

IX. Devis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter les devis suivants :

- BUREAU Etienne pour la clôture de l'Etang de la Grande Terre pour un montant de 19 775,00 € HT soit 23 650,90 € TTC

- POMPES FUNEBRES HELIN Fils pour la construction d'un columbarium de 9 cases doubles pour un montant de 7 248,47 € HT soit 8 693,10 € TTC.

- DUMAY INFRA pour la réalisation de 24 visites domiciliaires pour réseau d'assainissement du hameau de Les Vieilles Forges pour un montant de 3 360,00 € Ht soit 4 018,56 € TTC.

Le Conseil Municipal, à la majorité

Contre Mr PICART Guy

DECIDE d'accepter les estimations suivantes :

- HEINEN Olivier pour l'estimation de l'aménagement de la voirie et du parking du lotissement Les Genêts pour un montant de 10 453,50 € HT soit 12 502,39 € TTC

- HEINEN Olivier pour l'estimation de l'aménagement de l'espace entre les lotissements Les Lilas et Les Genêts pour un montant de 39 959,00 € HT soit 47 790,96 € TTC

X. SIENO : retrait de la commune de Rozoy sur Serre

Considérant la délibération en date du 28 novembre 2007 par laquelle le Comité Syndical du SIENO a accepté le retrait de la Commune de Rozoy sur Serre,

Chaque commune doit délibérer selon l'article L5211.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le retrait de la Commune de ROZOY SUR SERRE.

XI. Décision modificative

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4, L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2007 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité

Contre Mr PICART Guy

VOTE la décision modificative n°3 telle que figurant ci-après :

Section Fonctionnement

Imputations

6455 + 6 000,00 €

6413 - 2 000,00 €

022 - 4 000,00 €

Madame CACHARD informe le Conseil Municipal :

- *Du départ en retraite de Mr Jean-François LECLET au 31.12.2007 : un cadeau lui sera offert*
- *Des vœux de Philippe VUILQUE qui se dérouleront le 4 janvier 2008 à 19h00*
- *Qu'une cérémonie émouvante s'est déroulée le 3 décembre dernier à l'Assemblée Nationale à Paris : la remise de la médaille des Justes où la commune de Les Mazures a été plusieurs fois citée*
- *Les travaux aux Vieilles Forges commenceront le 14 janvier 2008*

L' ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE

Vie Pratique

Vos interlocuteurs :

MAIRIE : 03.24.40.10.94

ECOLE : 03.24.40.32.85

CENTRE SOCIOCULTUREL : 03.24.40.19.93

GENERALE DES EAUX : 0810.463.463

RESEAU CABLE : 03.24.40.10.94

GENDARMERIE : 17 ou 03.24.54.93.09 - SAMU : 15 - POMPIER : 18

AMBULANCES (REVIN)

SOUSSIGNE : 03.24.40.16.40

COQUET : 03.24.40.14.45

Dépannage électricité : 0810.333.008

Dépannage gaz : 0810.433.008

Les horaires à connaître :

LA POSTE

Du lundi au samedi : 8h30 à 11h15

Heures de levée du courrier du lundi au samedi : 11h15

LA MAIRIE

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et de 13h30-17h00

LA BIBLIOTHEQUE

Mercredi : 14h00-16h00 - Vendredi : 17h00-18h00

LA DECHETTERIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h00-17h00

Mercredi, samedi : 9h00-12h00 et de 14h00-17h00